

Regroupement des 4 IFAS du CANTAL
SELECTION AIDE-SOIGNANTE : ADMISSIBILITE

Conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié, le jury a délibéré le **13 mai 2019** à 9 h 30 et a déclaré admissibles :

- **Pour le cursus complet de formation** (candidats de « droit commun »), les 13 candidats suivants (par ordre alphabétique) :

Madame	ARRESTIER	Doriane
Madame	AUGEYRE	Héloïse
Madame	BARNABÉ	Mélissa
Madame	BONNET	Véronique
Madame	DEJOU	Marie
Madame	LAURENT	Stéphanie
Madame	MALIRAT épouse LACOUR	Mélanie
Madame	MILCENT	Agnès
Madame	MONTIL	Audrey
Madame	PIGNOL	Lucie
Madame	SEIGNOLLE	Léa
Madame	STEIN	Frauke
Monsieur	TETU	Pascal

- **Pour le cursus partiel de formation :**

→Candidats titulaires d'un **baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT, ou en classe de terminale ASSP ou SAPAT**, les 6 candidats suivants (par ordre alphabétique) :

Monsieur	BESOMBES	Denis
Madame	BOUYSET	Noémie
Madame	COLINET	Sandra
Madame	COUDERC	Erika
Madame	MILIONE	Léna
Madame	RODIER	Cyrielle

Les Membres du Jury,

Institut de Formation d'Aurillac le 13 mai 2019
Le Président du jury,
CENTRE HOSPITALIER
15002 AURILLAC